

**Extrait du Procès-Verbal  
des Délibérations du Comité Directeur**

Séance ordinaire du 10 avril 2024  
(dix avril de l'an deux mille vingt quatre)

sous la présidence de Mme Rachel BAECHTEL,  
Déléguée de la Ville de Rixheim.

**Votants (10) :**

Mme Rachel BAECHTEL, Mme Barbara HERBAUT, M. Gilbert FUCHS,  
Mme Marie-Madeleine STIMPL, M. Noël MULLER, Mme Pierrette KEMPF,  
Mme Emmanuelle BONDUELLE, Mme Catherine SIMON, Mme Denise HERTH,  
Mme Silvana GIRARD.

**Procurations de vote (2) :**

M. Gilbert IFFRIG a donné procuration de vote à Mme Denise HERTH,  
Mme Sandrine KITTLER WALCH a donné procuration de vote à Mme Silvana GIRARD.

**Secrétariat de séance assuré par :**

M. Patrice WINDHOLTZ, Attaché Territorial de la Ville de Rixheim.

◆◆◆◆ **SOUS-PREFECTURE**

**17 AVR. 2024**

**DE MULHOUSE**

**Point 9 de l'ordre du jour**

**Secteur Enseignement**

**Contributions syndicales au titre de l'exercice 2024**

Pour atteindre l'équilibre budgétaire 2024 du secteur 'Enseignement' (fonction 2), les participations communales sont évaluées à 76.700 €.

Les critères de répartition de la participation des communes ayant adhéré à la compétence "Enseignement" sont rappelés dans le tableau ci-après :

	Potentiel fiscal en k€	Nombre d'élèves 2023/2024	Population
DIETWILLER	2 312	55	1 471
ESCHENTZWILLER	1 388	26	1 545
HABSHEIM	6 606	150	5 146
RIXHEIM	18 224	448	14 017
ZIMMERSHEIM	1 066	19	1 081
<b>TOTAL</b>	<b>29 596</b>	<b>698</b>	<b>23 260</b>

Répartition des 76.700 € :

	40% selon potentiel fiscal	40% selon nombre d'élèves	20% selon population	TOTAL
DIETWILLER	2 397 €	2 417 €	970 €	5 784 €
ESCHENTZWILLER	1 439 €	1 143 €	1 019 €	3 601 €
HABSHEIM	6 848 €	6 593 €	3 394 €	16 835 €
RIXHEIM	18 891 €	19 691 €	9 244 €	47 826 €
ZIMMERSHEIM	1 105 €	836 €	713 €	2 654 €
TOTAL	30 680 €	30 680 €	15 340 €	76 700 €

### LE COMITE DIRECTEUR

décide, à l'unanimité :

- d'approuver les contributions syndicales de l'exercice 2024 au titre du secteur 'Enseignement' telles que définies ci-dessus,
- d'imputer les recettes correspondantes à l'article 93201 (Enseignement) / compte 74748 (Subventions et participations des communes).-

◆◆◆◆◆

Délibéré comme dessus.  
Pour extrait conforme.  
RIXHEIM, le 11 avril 2024



La Présidente :

Rachel BAECHEL

SOUS-PREFECTURE  
17 AVR. 2024  
DE MULHOUSE

Le Secrétaire de séance :

Patrice WINDHOLTZ

**Voies et délais de recours**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le 24/04/2024